

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Jérôme Christen - Alpes vaudoises : l'or blanc ne doit pas se transformer en poudre aux yeux

#### **Rappel**

*La TSR a fait état la semaine dernière d'un projet pharaonique pour les Alpes vaudoises visant à relier Villars à Leysin, Leysin aux Mosses, Les Mosses à Château d'Oex et cette dernière à Gstaad. Le coût de l'opération — permettant de réaliser une super-station, une version valdo-bernoise des Portes du Soleil — serait estimé au bas mot à 160 millions de francs. Selon d'autres sources, la facture pourrait même atteindre les 250 millions. Le secrétaire du WWF, Serge Ansermet, a justement parlé sur la RSR de "poudre aux yeux".*

*Le projet "Vision Alpes vaudoises" fait l'objet d'un dossier sur le site internet de l'Etat de Vaud : il comprend différents rapports qui ont servi de base à la conception de ce projet d'intentions.*

*On peine à imaginer de tels projets à une époque où l'on ne peut plus concevoir un développement touristique à coups de projets démesurés sans aucune considération sur l'environnement, comme c'était le cas au siècle passé, et sans tenir compte de la demande des usagers actuels ou potentiels.*

*La traversée reliant Villars à Leysin et cette station aux Mosses passant par des zones à fort risque d'avalanches et extrêmement sensibles sur le plan de la protection de la nature, apparaît comme étant un projet totalement irréaliste, surtout si l'on songe qu'un télécabine traversant la station des Diablerets avait suscité une telle levée de boucliers que ses promoteurs avaient récemment fini par l'abandonner.*

*Selon la TSR, cette étude, commandée par les autorités vaudoises, recommande l'abandon de certaines remontées mécaniques. Le domaine skiable d'Isenau serait fermé et le téléphérique reliant le Col du Pillon à la Cabane des Diablerets viendrait remplacer l'installation de Reusch-Oldenegg. Un nouveau téléphérique relierait la station des Diablerets au Scex-Rouge en survolant le lieu-dit "La Marchande", une zone très sensible du point de vue environnemental.*

*L'abandon d'Isenau est un non-sens, car ce domaine skiable fait le bonheur des familles, comme en témoigne une pétition transmise l'an dernier au Conseil d'Etat et comprenant 4500 signatures. Son accessibilité, ses pentes permettant à la fois aux débutants et aux bons skieurs d'y trouver leur compte, en font une attraction d'importance pour les vacanciers de la station. Sans compter qu'Isenau est idéalement situé d'un point de vue enneigement : ce "trou à neige" jouit d'un micro-climat et ne nécessite que peu l'usage de canons à neige. Il ne consomme que peu d'énergie et que l'on pourrait rendre encore plus exemplaire en y développant de l'énergie solaire photovoltaïque. Le domaine d'Isenau représente de surcroît plus de la moitié du domaine skiable des Diablerets, soit 17km de*

*pistes contre 14km au Meilleret. Il répond au besoin des résidents et sa suppression serait de nature à donner le coup d'assommoir à une station pourtant unanimement appréciée de ses usagers.*

*Si l'économie touristique fonctionne mal, on devrait se demander plutôt si on ne la vend pas mal. Ces dix dernières années, environ 260 millions ont été investis dans les Alpes vaudoises, dont 130 millions par l'Etat. Durant cette période, le chiffre d'affaires des remontées mécaniques n'a pas augmenté, le nombre de journées de ski et les nuitées hôtelières ont baissé. Toutes les actions menées sont axées sur les pendulaires. Or, non seulement la clientèle du bassin lémanique ne peut pas augmenter en raison de son potentiel limité, mais de surcroît, elle est captive.*

*Les autorités d'Ormont-Dessus mènent actuellement une réflexion sur l'avenir de la station pour les 15 prochaines années. Il ressort d'une enquête menée auprès des résidents actuels qu'ils apprécient son authenticité, sa quiétude et sa tranquillité. La création d'une "usine à ski" ne correspond en aucun cas aux raisons pour lesquelles ils sont attachés à cette région.*

*Le principal problème réside dans les lits froids et une capacité hôtelière devenue insuffisante au fil des années, car moins intéressante financièrement que la vente d'appartements. Pour mettre un terme à cette évolution, il semble être nécessaire de développer de nouveaux outils permettant d'orienter le développement, notamment par le biais de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.*

*Par conséquent, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:*

- 1. Quelles sont les premières conclusions que tire le Conseil d'Etat à la lecture de cette étude ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat appréhende-t-il un tel dossier compte tenu de son impact financier et environnemental ?*
- 3. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas vital de conserver des domaines skiables comme celui d'Isenau compte tenu de sa popularité auprès des familles ?*
- 4. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-t-il prendre pour lutter contre les lits froids ?*

*Vevey, le 31 janvier 2012.*

*(Signé) Jérôme Christen*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **Préambule**

Dans ses réponses au postulat Olivier Feller et consorts (07\_POS\_245) demandant au Conseil d'Etat "d'élaborer un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises", au postulat Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat "de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois" (09\_POS\_142) ainsi qu'à l'interpellation Frédéric Borloz "Alpes vaudoises 2020 : la question des transports publics sera-t-elle intégrée dans la stratégie en cours de définition" (11\_INT\_513), le Conseil d'Etat a eu plusieurs fois l'occasion de faire état de ses préoccupations à l'égard de la problématique générale de l'avenir socio-économique des Alpes vaudoises, préoccupations largement reprises par les questions posées par la présente interpellation Jérôme Christen. C'est pourquoi, le Gouvernement s'est résolument engagé à proposer des axes stratégiques, puis des réponses concrètes au Grand Conseil par le biais de la vision stratégique "Alpes vaudoises 2020". La récente adoption par le peuple suisse du nouvel article constitutionnel visant à limiter le nombre de constructions de résidences secondaires rend encore davantage prégnantes l'élaboration concertée, puis la mise en œuvre de cette stratégie d'importance cantonale.

L'élaboration du rapport "Alpes vaudoises 2020" a débuté dès 2009. Elle repose sur un important

travail de définition de la future stratégie et de concertation entre l'ensemble des partenaires privés et publics de la région concernée. La démarche ainsi initiée s'avère un travail de longue haleine, où de multiples contraintes interagissent, puisque qu'elle s'attèle à prendre en compte l'évolution climatique, les aspects environnementaux et paysagers du développement socio-économique, la nécessaire rationalisation des remontées et installations d'enneigement mécaniques en vue d'en assurer la viabilité économique, la problématique de l'hébergement touristique et de l'accessibilité aux stations, en passant par une restructuration fondamentale de la gouvernance globale des Alpes vaudoises et des flux de financement subséquents.

En considérant l'importance des enjeux en présence et du nouveau cap à donner, la finalisation du rapport "Alpes vaudoises 2020" dépendra, in fine, du consensus, des opportunités et des contraintes qui émergeront à l'issue d'un processus que le Conseil d'Etat a voulu résolument participatif. C'est uniquement sur la base de ce rapport – et dès qu'il en sera nanti – que le Conseil d'Etat procédera alors à son appréciation de la situation et des perspectives qu'il contiendra. Dès lors, le processus en cours comportera encore de nombreuses étapes et nécessaires pesées d'intérêts, dont la finalité doit permettre aux Alpes vaudoises de se redéployer et de renouer avec un véritable dynamisme économique durable.

Cet enjeu central doit par ailleurs être pensé dans un contexte d'une très vive concurrence internationale, mais également régionale, où nombre de stations investissent des sommes parfois colossales pour maintenir leur attractivité, à l'image de la seule station française d'Avoriaz (Portes du Soleil) pour laquelle un investissement global de 200 millions d'euros pour les années 2011 et 2012 a été annoncé. Dans des typologies de projets davantage en adéquation avec la conception que se fait le Conseil d'Etat d'une économie touristique pouvant se déployer de manière durable, on relèvera également la très forte attractivité des destinations du Tyrol et Sud-Tyrol dont les investissements consentis par les sociétés de remontées mécaniques de la région ont atteint 300 millions d'euros pour la seule saison 2010-2011.

Au fondement même de l'approche participative "Alpes vaudoises 2020", le Conseil d'Etat rappelle qu'il a initié la constitution d'un Comité de Pilotage dédié à la problématique "Alpes vaudoises 2020" (ci-après désigné COPIL DMO), dont la composition témoigne du soin apporté à garantir une représentation équilibrée des sensibilités géographiques et secteurs d'activités à l'œuvre au sein du périmètre concerné.

Pour mémoire, les membres du COPIL DMO sont :

Les communes de l'axe 1 : Gryon

Ollon

Ormont-Dessus

Les communes de l'axe 2: Aigle

Leysin

Ormont-Dessous

Les communes de l'axe 3: Château-d'Oex

Rossinière

Rougemont

Les organismes régionaux : Aigle Région

Pays d'Enhaut Région

CITAV[1]

ARMAV[2]

AHAV[3]

Le Canton : DEC <sup>[4]</sup>

SPECo[5]

L'organisme cantonal : OTV[6]

Afin d'assurer une coordination optimale des services de l'Etat concernés, sont également invités permanents du COPIL DMO le Service de la mobilité, le Service du développement territorial, ainsi que la Présidente de la CIPE[7].

Si le Conseil d'Etat salue l'intérêt marqué que l'interpellant porte, tout comme lui, à l'avenir socio-économique des Alpes vaudoises, il relève que les éléments sur la base desquels l'interpellation a été rédigée reposent sur les informations – en partie erronées – portées à la connaissance des médias à propos d'un document dont le Conseil d'Etat n'a, à ce jour, pas été saisi formellement. Et pour cause, ce document, qui émane du COPIL DMO, ne constitue que l'une des pièces du futur document cadre "Alpes vaudoises 2020" sur la base duquel le Gouvernement devra statuer dans son propre rapport à l'attention du Grand Conseil. Cette première contribution a ainsi été rédigée sous la forme d'un programme d'intentions ambitieux visant à renforcer les liaisons des différentes stations des Alpes vaudoises par des remontées mécaniques.

Avant que le Conseil d'Etat ne puisse procéder à l'examen et se prononcer sur le contenu de ce concept, il est de la responsabilité actuelle du COPIL DMO d'en préciser la plausibilité sous l'angle de l'évolution climatique que connaissent les Alpes vaudoises, de son impact en termes de protection de l'environnement au travers d'une Etude Environnementale Stratégique (EES), puis d'en mesurer la viabilité économique et donc, subséquemment, des investissements publics et privés à consentir dans un horizon de 20 à 30 ans.

En l'absence de ces éléments d'appréciation fondamentaux, le Gouvernement ne peut dès lors à ce stade ni confirmer ni infirmer les informations publiées par les médias, ni – a fortiori – se prononcer sur leur plausibilité.

Le contexte dans lequel se déploient les travaux d'élaboration du rapport "Alpes vaudoises 2020" étant posé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux diverses questions posées par l'interpellant, tout en soulignant que celles-ci ne trouveront fondamentalement leurs réponses que dans le cadre du rapport topique que le Gouvernement adressera au Parlement, rapport qui reviendra dans le détail sur les interrogations soulevées par la présente interpellation.

*1. Quelles sont les premières conclusions que tire le Conseil d'Etat à la lecture de cette étude ?*

Du fait que le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cette première contribution à l'élaboration du futur rapport "Alpes vaudoises 2020" et qu'il le sera une fois les études encore manquantes réalisées, il n'est pas en mesure de formuler, à ce stade, une quelconque appréciation à son sujet.

*2. Comment le Conseil d'Etat appréhende-t-il un tel dossier compte tenu de son impact financier et environnemental ?*

C'est justement dans l'optique de pouvoir appréhender et estimer les impacts financiers et environnementaux des futurs investissements en remontées et enneigement mécaniques que le Conseil d'Etat est en attente de la transmission du concept "Grande boucle", complété par une étude sur l'évolution climatique, par l'EES susmentionnée ainsi que par une analyse économique de la rentabilité des investissements à consentir. Il ne lui est par conséquent pas possible, à ce jour, de communiquer son appréciation de la situation au Grand Conseil.

*3. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas vital de conserver les domaines skiables comme celui d'Isenau compte tenu de sa popularité auprès des familles ?*

La démarche susmentionnée étant actuellement en cours, il n'est pour l'heure pas possible au Conseil d'Etat de prendre position spécifiquement sur l'avenir de la télécabine d'Isenau et de son domaine

skiable, cette installation devant s'inscrire dans une réflexion plus large, soit à l'échelle de l'ensemble des Alpes vaudoises. En tout état de cause, le Gouvernement attend de l'ensemble des acteurs de la région qu'ils fixent leurs priorités, la stratégie "Alpes vaudoises 2020" ne pouvant ni être imposée par le haut, ni résulter d'une seule addition des stratégies ou souhaits exprimés par chacune des stations concernées.

#### *4. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour lutter contre les lits froids ?*

La récente adoption par le peuple suisse de l'article constitutionnel sur les résidences secondaires a rendu encore davantage cruciale cette problématique. Dans un contexte juridique particulièrement incertain, le Gouvernement ne peut présager des mesures fédérales, puis cantonales qui seront prises en matière d'hébergement marchand. Cette problématique fait toutefois partie intégrante des chantiers devant fonder le rapport "Alpes vaudoises 2020". A cet égard, plusieurs études ont été lancées par le SPECo et le SDT. La première couvrant l'entier du Canton intitulée "Stratégie pour les résidences secondaires – Vers une gestion adéquate (arcalpin - septembre 2011)", qui a proposé une boîte à outils cantonale à l'usage des communes pour gérer les résidences secondaires de manière adéquate. La seconde a été menée sur la région pilote des Alpes vaudoises par le biais de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV) et d'un chargé de mission. Elle a donné lieu à une analyse détaillée de la situation propre aux communes concernées et à des recommandations de celles-ci à l'attention du canton. Par ailleurs, un groupe de travail "GT Hébergement" constitué par le COPIL DMO travaille sur l'élaboration d'une stratégie visant à développer les lits chauds par l'amélioration, entre autres, des conditions-cadre et des mesures incitatives pour des investisseurs.

Le Conseil d'Etat ne saurait conclure sa réponse sans communiquer au Grand Conseil le calendrier estimatif de la démarche "Alpes vaudoises 2020". D'ici à l'automne 2012, les études complémentaires (climatique, environnementale, technique, économique et financière) devraient être à disposition du COPIL DMO pour lui permettre d'effectuer les inévitables pesées d'intérêts et de dégager une voie consensuelle sur la base de laquelle le Conseil d'Etat arrêtera sa propre position. L'avant-projet de rapport, accompagné d'une priorisation des investissements et du calendrier stabilisé de la démarche, devrait être présenté au Conseil d'Etat avant l'hiver et permettre une discussion de fond au sein du Gouvernement afin de donner une première orientation politique au Comité de pilotage du projet. Une communication détaillée sur le projet devrait ainsi pouvoir être effectuée d'ici la fin de cette année.

Enfin, le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que la démarche " Alpes vaudoises 2020 " a permis de rapprocher les acteurs régionaux du tourisme et les a amenés à collaborer étroitement. Ce premier succès n'est pas sans portée car ces rapprochements constituent une condition préalable sine qua non de l'avenir touristique des Alpes vaudoises.

De plus, la démarche " Alpes vaudoises 2020 " a convaincu l'ensemble des acteurs – privés et publics – de la pertinence de concevoir un projet global, comprenant notamment les volets gouvernance, produits touristiques, remontées mécaniques et enneigement, hébergement, mobilité, environnement et climat. C'est incontestablement un nouvel état d'esprit qui anime les acteurs de ce dossier.

[1] Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises

[2] Association des Remontées Mécaniques des Alpes Vaudoises

[3] Association des hôteliers des Alpes vaudoises

[4] Département de l'économie

[5] Service de la promotion économique et du commerce

[6] Office du tourisme du Canton de Vaud

[7] Commission de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2012.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*